

AIRGRAM

TÉLÉGRAMME PAR AVION

GATT/AIR/34

2 FEBRUARY 1953

SUBJECT: TARIFF NEGOTIATIONS BETWEEN BELGIUM AND GERMANY

1. THE TARIFF NEGOTIATIONS WHICH THE GOVERNMENTS OF BELGIUM AND GERMANY PROPOSE TO HOLD UNDER THE PROCEDURES LAID DOWN AT THE SIXTH SESSION OF THE CONTRACTING PARTIES, AS ANNOUNCED IN MY AIRGRAM NO.30 OF 8 JANUARY 1953, WILL TAKE PLACE AT BONN BEGINNING ON 2 MARCH 1953.
2. A COPY OF THE LIST OF REQUESTS FOR TARIFF CONCESSIONS ADDRESSED BY THE GERMAN TO THE BELGIAN GOVERNMENT IS ATTACHED. THE LIST OF BELGIAN REQUESTS WAS ATTACHED TO GATT/AIR/30.
3. ANY CONTRACTING PARTY WHICH CONSIDERS IT HAS A SUBSTANTIAL INTEREST IN THE NEGOTIATIONS AND THEREFORE WISHES TO NEGOTIATE WITH BELGIUM OR GERMANY, SHOULD, BEFORE 2 MARCH 1953, PROPOSE SUCH NEGOTIATIONS TO EITHER OF THOSE GOVERNMENTS AND, AT THE SAME TIME, SHOULD NOTIFY ME ACCORDINGLY.

ENCLOSURE

E. WYNDHAM WHITE

OBJET: NEGOCIATIONS TARIFAIRES ENTRE LA BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE

1. LES NEGOCIATIONS TARIFAIRES QUE LES GOUVERNEMENTS DE LA BELGIQUE ET DE L'ALLEMAGNE SE PROPOSENT D'ENGAGER EN CONFORMITE DU REGLEMENT ADOPTE LORS DE LA SIXIEME SESSION DES PARTIES CONTRACTANTES, AINSI QU'IL A ETE INDIQUE DANS MON TELEGRAMME PAR AVION NO.30 EN DATE DU 8 JANVIER 1953, SE TIENDRONT A BONN ET S'OUVRIRONT LE 2 MARS 1953.
2. L'ON TROUVERA CI-JOINT COPIE DE LA LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS TARIFAIRES QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE A ADRESSEE AU GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE. LA LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS TARIFAIRES ADRESSEE PAR LA BELGIQUE ETAIT JOINTE AU DOCUMENT GATT/AIR/30.
3. TOUTE PARTIE CONTRACTANTE QUI ESTIME AVOIR UN INTERET SUBSTANTIEL A CES NEGOCIATIONS ET QUI, EN CONSEQUENCE, DESIRE NEGOCIER AVEC LA BELGIQUE OU L'ALLEMAGNE DEVRA, AVANT LE 2 MARS 1953, PROPOSER DE TELLES NEGOCIATIONS A L'UN OU L'AUTRE DE CES DEUX GOUVERNEMENTS ET M'EN AVISER EN MEME TEMPS.

ANNEXE

E. WYNDHAM WHITE

Sent to: 34 contracting parties
Chairman of Contracting Parties
copies to: Liaison officers and U.N. representatives.

Confidentiel

Janvier 1953

ACCORD GENERAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES
ENTRE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE
ET LA BELGIQUE (CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI)

LISTE DES DEMANDES
DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

N° du tarif du Congo Belge	Désignation des produits	Taux actuel	Taux demandé
22.03.10	Bières	7 fr. par litre	2,5 fr. par litre
70.09.-	Miroirs en verre, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs:		
.20	non encadrés	25%	20%
.30	encadrés ..	25%	20%
73.33.10	Aiguilles à coudre à la main, crochets, broches, passe-cordonnets, passe-lacets et articles similai- res pour effectuer à la main des travaux de couture, de broderie, de filet ou de tapisserie, poin- çons à broder, ébauchés ou finis, en fer ou en acier	25%	12%
76.15.-	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en aluminium:		
.-	Articles d'économie domestique et leurs parties:		
.21	Casseroles et leurs parties	10%	consolidation
.22	autres ustensiles de cuisine et leurs parties	10%	consolidation
.29	autres	10%	consolidation
.30	Articles d'hygiène et leurs parties	10%	consolidation
82.01.31	Haches, hachettes, cognées	10%	5%
82.03.40	Limes et râpes	10%	5%
ex 82.08.10	Fers à repasser, non électriques.	20%	15%
82.09.-	Couteaux autres que ceux du n° 82.06:		
.20	couteaux fermants et canifs	25%	10%
.-	couteaux non fermants:		
.31	de cuisine	25%	10%
.32	de table	25%	10%
.39	autres	25%	10%
82.11.-	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes); pièces détachées métalliques de rasoirs de sûreté:		
.-	Rasoirs de sûreté:		
.21	Montures complètes et pièces détachées à l'exclusion des lames.	25%	15%
.22	Lames.....	25%	10%

N° du tarif du Congo Belge	Désignation des produits	Taux actuel	Taux demandé
	.- autres rasoirs:		
	.31 complets.....	25%	8%
	.32 lames.....	25%	8%
83.01.30	Cadenas, même avec clefs.....	25%	15%
ex 83.12.10	Miroiterie métallique.....	25%	20%
87.12.-	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules repris aux N°87.09 à 87.11 inclus:		
	.30 de vélocipèdes.....	10%	5%
90.07.-	Appareils pour la photographie, même aérienne (y compris les appareils de photogrammètrie) et pour la micro- photographie, présentés avec ou sans optique ou microscope:		
	.30 autres appareils pour la photographie	30%	10%
	.90 parties et pièces détachées.....	10%	5%
91.06.10	autres horloges et pendules.....	40%	15%
92.04.-	Accordéons et concertinas (y compris les accordéons à soufflerie à pédales); harmonicas à bouche:		
	.20 Accordéons et concertinas.....	12%	consolidation
	.90 Harmonicas à bouche.....	12%	consolidation
92.09.-	Parties, pièces détachées et acces- soires d'instruments de musique (autres que les cordes harmoniques):		
	.30 pour accordéons, concertinas et harmonicas à bouche.....	12%	consolidation
98.05.10	Crayons (y compris les crayons d'ardoise), mines, pastels, fusains; craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs, craies de billards....	30%	10%